

**NOTICE**  
**ÉLECTIONS ET CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**VOTE ÉLECTRONIQUE – POUVOIR**

**I – Élections du Conseil d'Administration – Dépôt de candidature**

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du samedi 20 juin 2015, les modalités d'élection du Conseil d'Administration, composé des Administrateurs et du Bureau d'*Eurofans*, ont changé. À présent, les membres d'*Eurofans* présents et représentés en Assemblée Générale, ainsi que les membres absents à l'Assemblée Générale mais s'étant inscrits préalablement au vote électronique, élisent directement le Président, le Secrétaire, le Trésorier formant le Bureau, ainsi que les Administrateurs de l'Association.

Tout membre d'*Eurofans* peut présenter sa candidature comme Administrateur et/ou à l'un des trois postes du Bureau (Président, Secrétaire, Trésorier). Le cas échéant, merci de communiquer votre candidature par courriel au Secrétariat ([eurofans@eurofans.fr](mailto:eurofans@eurofans.fr)) au plus tard le jeudi 30 juin 2022 minuit, avec une photo et quelques lignes sur votre candidature que nous publierons sur la page web dédiée à l'Assemblée Générale 2022 (<http://www.eurofans.fr/assemblee-generale>), afin d'informer l'ensemble de nos membres. Les bulletins de vote papier, utilisés lors de l'Assemblée Générale, seront préparés sur cette base. Néanmoins, notez bien qu'il sera encore possible de faire acte de candidature lors de l'Assemblée Générale !

Rappel de la composition, par ordre alphabétique, du Conseil d'Administration élu le samedi 10 juillet 2021 : Benoît BLASZCZYK (Secrétaire), Stéphane CHIFFRE (Président), Régis COMBESCURE, Elizabeth CORNALI, Nicolas COUR, Sébastien DIAS DAS ALMAS, Claude GREFF, Stéphane KEMPF, François LHERMITE, Ethan MARCHAND (Trésorier), Margaux SAVARIT CORNALI, Dhia TOUIMER et Farouk VALLETTE.

**II – Inscription au vote électronique**

Les membres d'*Eurofans* qui ne seront pas présents à l'Assemblée Générale peuvent dès maintenant solliciter leur inscription au vote électronique auprès du Secrétariat ([eurofans@eurofans.fr](mailto:eurofans@eurofans.fr)) et ce jusqu'au jeudi 30 juin 2022 minuit. Un accusé de réception leur sera adressé en retour.

Dès la fin de la première partie de l'Assemblée Générale (vers 13 heures), nous indiquerons sur la page web dédiée à l'Assemblée Générale 2022 (<http://www.eurofans.fr/assemblee-generale>) l'ensemble des candidats aux différents postes. De plus, nous communiquerons par courriel aux inscrits au vote électronique les codes nécessaires au vote qui sera alors ouvert au moins jusqu'à 17 heures, et au plus tard, au début du vote en Assemblée Générale.

### III – Pouvoir nominatif

Chaque membre absent à l'Assemblée Générale (mandant) peut donner pouvoir à un autre membre de l'association présent à cette même Assemblée (mandataire) en informant le Secrétariat par courriel ([eurofans@eurofans.fr](mailto:eurofans@eurofans.fr)) avant le jeudi 30 juin 2022 minuit. Un accusé de réception leur sera adressé en retour. Le mandataire ne peut utiliser qu'un seul pouvoir s'il devait en recevoir plusieurs (à charge au mandant de vérifier auprès de son mandataire). Ce pouvoir permet de s'exprimer sur l'ensemble des sujets traités lors de l'Assemblée Générale, y compris le vote du Conseil d'Administration. Il est tout à fait possible de donner un pouvoir et en même temps de solliciter son inscription au vote électronique. Dans ce cas, l'inscription au vote électronique primera et le pouvoir ne pourra pas être exercé par le mandataire présent en Assemblée Générale pour l'élection du Conseil d'Administration (il restera valide pour les autres points votés).

Pour toute question, n'hésitez pas à nous écrire à [eurofans@eurofans.fr](mailto:eurofans@eurofans.fr) !

Le Bureau sortant